



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de conduire

Question écrite n° 37453

Texte de la question

M. Jean-Claude Flory attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les stages organisés pour la récupération de points du permis de conduire. Dans un précédent rapport d'activité, le Conseil national de la jeunesse suggère de sensibiliser davantage les jeunes aux risques routiers. Il préconise, en particulier, l'organisation d'une rencontre entre des victimes et les personnes effectuant un stage de récupération de points. Il souhaite connaître la position du Gouvernement et les éventuelles actions qu'il entend conduire en ce sens.

Texte de la réponse

Les stages de sensibilisation à la sécurité routière, permettant aux conducteurs de récupérer au maximum 4 points de leur permis de conduire, constituent le volet pédagogique du dispositif du permis à points. Ils s'appuient sur un programme et des séquences de formation définis par le Gouvernement et validés par des experts scientifiques. Ces stages sont animés par un formateur en sécurité routière et un psychologue qualifiés après avoir suivi une formation spécifique. Ils visent, pendant deux jours consécutifs, à faire s'interroger un groupe de 20 stagiaires maximum sur leur mode de conduite et de vie (leur rapport au temps, aux autres, leur gestion des contraintes personnelles et professionnelles, leurs fausses bonnes raisons pour transgresser les règles et prendre des risques...) pour impulser un processus de modification de leurs comportements et attitudes vis-à-vis de la conduite et de la sécurité routière. La vie de groupe des stagiaires est marquée par des échanges émotionnels et affectifs qui peuvent être très forts selon leur histoire personnelle. Intégrer à un moment donné du stage le témoignage de victimes d'accidents de la route risquerait de briser une dynamique de réflexion partagée qui se met lentement et progressivement en place grâce au travail d'accompagnement des animateurs et donc d'aller à l'encontre de l'efficacité recherchée. En revanche, dans d'autres contextes de formation initiale ou continue des conducteurs, durant le cursus scolaire, ou pendant ou après la phase de formation en vue de l'obtention du permis de conduire, le témoignage de victimes d'accident de la route peut être intéressant à exploiter pédagogiquement, pour susciter la réflexion et le débat sur l'utilité d'adopter une conduite apaisée. Il y est d'ailleurs fait appel dans de nombreuses actions locales de sécurité routière chaque année.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Flory](#)

Circonscription : Ardèche (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37453

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 décembre 2008, page 10639

Réponse publiée le : 3 mars 2009, page 2157